PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 NVEMBRE 2018 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois

Est absente : Mme Marie-Eve Massé
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

167-11-2018 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

168-11-2018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 tel que rédigé.

Adoptée

169-10-2018 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	20 357.44$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 339.06$
VOIRIE MUNICIPALE	7 192.44$
HYGIÈNE DU MILIEU	21 540.82$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	644.08$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$
LOISIRS ET CULTURE	935.35$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00 $
IMMOBILISATIONS	435.71$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018:	55 444.90$

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de novembre 2018 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

170-11-2018 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Travaux à l'égout pluvial sur la route 222 près du cimetière
Les travaux de réfection de la section du pluvial située près du cimetière et du 326, rue Notre-Dame, visant à refaire une section de l'égout pluvial d'une longueur approximative de ~~30~~ **80** pieds ont été complétés. Les coûts sont approximativement de 1 000$ plus la valeur des tuyaux qui étaient en inventaire à la municipalité.

Résol. #190-12-2018

Réparation au pneu du tracteur
Un pneu du tracteur a dû être réparé à nouveau par Sajy Pneu Agricole de Valcourt.

Raccordement à l'égout municipal pour le 273, rue de l'Église
L'immeuble commercial en construction au 273, rue de l'Église a été raccordé au réseau d'égout.

Débitmètre à l'usine d'épuration
La firme Avizo est venue en support technique pour le débitmètre, afin de faire des ajustements et installé un module permettant de prendre des enregistrements de débit en continu, de façon à faciliter la préparation des rapports mensuels.

Balai
L'opération nettoyage et ramassage des feuilles a été complété avec Les Entreprises Breton de Sherbrooke.

Vacuum
Des travaux de pompage seront à faire en novembre pour les postes de pompage et dans la conduite d'amenée de l'eau au lac près du 65, rue Ste-Marguerite.

Entretien préventif aux postes de pompage
Une inspection et entretien préventif sera réalisé en novembre aux pompes des postes de pompage.

Surpresseurs à l'usine d'épuration des eaux usées
La compagnie Élec-Tro est à compléter son mandat visant l'installation d'un automate à l'usine, afin de faire varier le fonctionnement des surpresseurs à l'usine, dans le but d'avoir des économies d'énergie.

Toile du bassin d'alun à l'usine d'épuration des eaux usées
La toile du bassin d'alun à l'usine doit être remplacée, parce qu'elle est percée.

Travaux de rechargement de la rue Marois
On a procédé au rechargement de la rue Marois avec du matériel qui a été récupéré de la fondation de la route 139 par le MTQ. Il s'agit de matériel de la fondation qui a été pulvérisé et retiré.

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

171-11-2018 Fermeture de fossé au 65, rue Ste-Marguerite : suivi

CONSIDÉRANT QU'une problématique a été identifiée au niveau des tuyaux présents dans un fossé canalisé, dans la portion située en façade de la propriété située au 65, rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE les tuyaux situés aux extrémités de la section de fossé fermé, semblent s'être affaissés avec le temps, ce qui nuit au libre écoulement de l'eau dans cette section du fossé de la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés par les fils du propriétaire concerné, dans le but de redonner la forme originale à l'extrémité sud du tuyau et qu'une protection en béton a aussi été ajoutée, afin d'éviter que le tuyau ne s'affaisse à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE l'autre extrémité de la section visée n'a pas été touchée pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE l'eau du fossé provenant du nord de la rue Ste-Marguerite, jusqu'au #65, traverse la rue à la hauteur du 65, rue Ste-Marguerite, pour se jeter dans le lac présent sur la propriété du 60, rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE certaines interventions doivent être réalisées par la Municipalité, afin d'assurer que cette eau s'évacue librement vers le lac, soit : aspiration et nettoyage par hydropression, au niveau de la section de conduite située dans le fossé en façade du 65, rue Ste-Marguerite et reprofilage du canal amenant l'eau du tuyau arrivant de la rue Ste-Marguerite vers le lac situé sur au 60, rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE le reprofilage du canal d'amené de l'eau de la rue Ste-Marguerite vers le lac situé au 60, rue Ste-Marguerite, doit être effectué par une pépine et que le matériel retiré pourra être transporté avec la remorque de la Municipalité, afin d'éviter d'endommager le terrain;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne pourront avoir lieu tant que le sol ne sera pas suffisamment gelé, afin de ne pas endommager inutilement le terrain en question;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la réalisation des travaux ci-haut décrits, par la Municipalité et à ses frais.
Que le propriétaire de l'immeuble situé au 60, rue Ste-Marguerite soit avisé des détails entourant la réalisation des travaux projetés sur son terrain visant à reprofiler le canal amenant l'eau provenant des fossés de la rue Ste-Marguerite vers le lac et ce, avant de circuler sur son terrain.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de septembre 2018

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en octobre 2018, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.
Différentes questions sont posées au conseil et à l'inspecteur municipal mais aucune n'entraîne de décision.

Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* : dépôt du rapport intitulé « Réel projeté au 31 décembre 2018 et état des revenus et dépenses au 18-10-2018. »

La directrice générale procède au dépôt du rapport intitulé « Réel projeté au 31 décembre 2018 et état des revenus et dépenses au 18-10-2018 », le tout conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec;*

172-11-2018 Budget 2018 : appropriation de surplus de 25 000$

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de l'année 2018 prévoyaient une appropriation de surplus de la Municipalité de l'ordre de 25 000$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'appropriation d'un montant de 25 000$ au surplus accumulés de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour combler les dépenses réalisées et projetées pour l'année 2018.

Adoptée

Rôle triennal 2019-2010-2021 : dépôt du rapport de données provenant de la confection du rôle triennal
La directrice générale dépose le rapport préparé par les évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Ass. Inc., dans le cadre de la confection du nouveau rôle triennal qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019 pour 2019-2020-2021.

173-11-2018 Rencontre des fêtes : date et endroit à déterminer

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une rencontre des fêtes pour les élus et employés municipaux, le 14 décembre 2018, au Resto O'Martha, sous forme de souper. Qu'une contribution soit demandée pour la participation des conjoints.

Adoptée

174-11-2018 Horaire du bureau municipal pour la période des fêtes 2018-2019

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire suivant pour la période des fêtes : fermeture du bureau le lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement, retour le lundi 7 janvier 2019 à 8h00.

Adoptée

175-11-2018 Opération Nez-Rouge région d'Acton : reprise des activités par Horizon Soleil de la région d'Acton

CONSIDÉRANT QUE les activités d'Opération Nez-Rouge région d'Acton sont maintenant sous la responsabilité de l'organisme Horizon Soleil de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite poursuivre son implication auprès de l'Opération Nez-Rouge de la région d'Acton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 150$ à Opération Nez-Rouge de la Région d'Acton, maintenant sous la gouverne d'Horizon Soleil région d'Acton.

Adoptée

Réseau d'éclairage : suivi des étapes de conversion au DEL
La directrice générale informe les élus que la firme Énergère, laquelle est responsable du dossier de conversion du réseau d'éclairage au DEL auprès de la FQM, est maintenant rendue à l'étape de la réalisation de l'étude de faisabilité. Cette étape comprend les relevés de chaque luminaire sur le terrain, la géolocalisation et la cartographie, les analyses photométriques, l'élaboration des échéanciers, le choix des appareils, la planification des travaux avec les entrepreneurs électriciens, etc. L'installation aura lieu en 2019.

176-11-2018 Omnibus région d'Acton : approbation de quote-part pour l'année 2019, la tarification et les prévisions budgétaires

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

- La Municipalité de Roxton Falls accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.

- La Municipalité de Roxton Falls accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019.

- La Municipalité de Roxton Falls approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2019 au montant de 260 876.00$.

- La Municipalité de Roxton Falls approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2019 soit :

  • 32,50$ carnet de 10 coupons locaux (3,25$ / unité)
  • 3,50$ déplacements locaux à l'unité
  • 1,50$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
  • 10,00$ déplacements extérieurs à l'unité
  • 6,00$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements extérieurs à l'unité
  • Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Municipalité du Village de Roxton Falls autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 3 760.68$ pour l'année d'opération 2019.

Adoptée

177-11-2018 TECQ : mandat à FBL pour la préparation de la reddition de compte finale et programmation finale à venir

CONSIDÉRANT QUE la programmation finale des travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ, pourra être présentée pour adoption dès que les dernières dépenses auront été complétées, soit d'ici la fin de novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL dépose une offre de services visant à procéder à la reddition de compte finale des dépenses effectuées dans le cadre du programme TECQ, au montant de 1 300$ (mandat d'audit);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels déposée par FBL s.e.n.c, au montant de 1 300$ plus taxes, visant la reddition de compte (le mandat d'audit) des dépenses admissibles à la TECQ.

Adoptée

178-11-2018 <u>Déneigement de la rue de l'Église entre la rue Notre-Dame et la rue Versailles : demande à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste pour entreposage de la neige</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déneiger les espaces de stationnement qui sont situés le long de la rue de l'Église, entre la rue Notre-Dame et la rue Versailles;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de stationnement visés sont adjacents au trottoir, ce qui ne permet pas de pousser la neige hors de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue financièrement au déneigement des allées latérales donnant accès à l'église, mais que l'allée centrale n'est pas utilisée donc, n'est pas déneigée l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait avoir l'autorisation de pouvoir pousser de la neige dans l'allée centrale, de façon à libérer les espaces de stationnement situés en bordure de la rue de l'Église, entre la rue Notre-Dame et la rue Versailles, servant principalement au stationnement du personnel de l'école et à certains parents;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste, afin d'obtenir l'autorisation de pouvoir pousser de la neige dans l'allée centrale située devant l'église.

Adoptée

179-11-2018 <u>Entente en matière de gestion des eaux usées avec le Canton de Roxton : présentation du projet de budget pour 2019</u>

CONSIDÉRANT QUE le budget des coûts d'exploitation du service de gestion des eaux usées pour l'année 20198 a été dressé et qu'il est déposé, pour un montant total de 75 605$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du Canton de Roxton, pour les 49 unités desservies sur le chemin des Chalets et les 9 unités desservies ailleurs sur le territoire, est estimée à 3 260.44$, le tout conformément aux dispositions de l'entente conclue en cette matière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget du service de gestion des eaux usées pour 2019 et d'établir la contribution du Canton de Roxton au montant de 3 260.44$, pour l'année 2019.

Adoptée

180-11-2018 <u>Canton de Roxton : projet de budget des coûts d'entretien du poste de pompage du chemin des Chalets</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton soumet son projet de budget pour les coûts d'entretien du poste de pompage du chemin des Chalets,

lequel prévoit des dépenses de 1 860$ et une contribution pour la Municipalité du Village de Roxton Falls de l'ordre de 226.83$, pour ses 5 unités raccordées à ce poste de pompage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour les coûts d'entretien du poste de pompage du chemin des Chalets, prévoyant des dépenses de 1 880$ et une contribution du Village de Roxton Falls de 226.83$.

Adoptée

RIAM : achat conjoint de bacs roulants pour 2019
La RIAM propose de se joindre à l'achat regroupé de bacs roulant pour les municipalités membres. Comme l'inventaire est suffisant, il n'y aura pas de commande à faire.

181-11-2018 Règlement #09-2018, modifiant le règlement #05-2015, concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion et dépôt du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement #09-2018, modifiant le règlement #05-2015, concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Le projet de règlement #09-2018 est présenté et déposé séance tenante et il vise principalement à apporter des précisions à l'article #11 du règlement #05-2015, concernant les conditions dans lesquelles la Régie procède à l'enlèvement de matières non permises.

Adoptée

Rue St-André, secteur non-desservi par le réseau d'égout : orientation finale concernant la gestion des eaux usées des citoyens
La directrice générale explique aux élus les résultats de la demande d'information au Ministère de l'environnement, en regard avec la gestion des raccordements d'égout privé implanté dans l'emprise d'une rue. Les élus conviennent que la collecte d'information budgétaires se poursuive, afin d'en arriver à obtenir un portrait des coûts engendrés par un projet de raccordement de 6 terrains au réseau d'égout par des raccordements privés implantés dans l'emprise de la rue.

182-11-2018 Daniel Ferland : suivi relativement à l'entreposage temporaire sur le terrain vacant situé à l'intersection de la rue de l'Église et du rang Petit 11

CONSIDÉRANT la résolution #267-11-2017, par laquelle la Municipalité renouvelait l'autorisation temporaire d'entreposage donnée à M. Daniel Ferland, sur le terrain vacant situé à l'angle de la rue de l'Église et du rang Petit 11 et ce, jusqu'au 1er novembre 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à M. Daniel Ferland de poursuivre l'entreposage temporaire de ses véhicules sur son terrain vacant, situé à l'angle de la rue de l'Église et du rang Petit 11 (lot #3 843 081-P), aux conditions suivantes, soit :

1- L'entreposage est limité à des véhicules ou machinerie fonctionnels dont il est propriétaire (aucune autre marchandise ou matériel ne peut y être entreposé);
2- L'entreposage est limité à une période temporaire, soit jusqu'au 1er novembre 2019;
3- Les véhicules doivent être entreposés de façon ordonnée;
4- La Municipalité du Village de Roxton Falls se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation d'entreposage temporaire en tout temps et à sa seule discrétion, si elle juge que les conditions ci-dessus ne sont pas adéquatement respectées; les normes prévues par les règlements d'urbanisme de la municipalité deviennent alors exécutoires.

Que ce dossier soit ramené devant les élus à la séance de conseil de novembre 2019.

Adoptée

183-11-2018 L'Express du Camion : suivi – Entreposage de véhicules sur la propriété située au coin des rues Richard-Audet et de l'Église (référence à la résolution #211-11-2017)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en adoptant la résolution #211-11-2017, permettait le renouvellement de l'autorisation d'entreposage temporaire sur le terrain vacant situé à l'intersection des rues de l'Église et Richard-Audet et appartenant à la compagnie 9261-1482 Québec Inc. et ce, jusqu'au 1er novembre 2018, au bénéfice de la compagnie L'Express du Camion;

CONSIDÉRANT QUE cette permission d'entreposage temporaire était assortie des conditions suivantes :

a. Limiter l'entreposage à des véhicules en état de marche et destinés à la revente, ainsi qu'aux remorques immatriculées appartenant et servant aux besoins de la compagnie. Ces remorques ne doivent pas servir à l'entreposage de matériel; elles doivent être entreposées vides.
b. Les véhicules et les remorques de la compagnie doivent être entreposés de façon ordonnée.
c. L'espace d'entreposage est délimité comme suit : un espace de 10 pieds des lignes de lots doit être laissé libre, du côté de la rue Richard-Audet, de l'Église et de la piste cyclable. Du côté de la limite de terrain adjacent au centre communautaire, l'entreposage doit se faire uniquement sur la partie plane du terrain; aucun entreposage dans la côte ne sera toléré.
d. Entreposer de 5 à 6 conteneurs vides maximum, le long de la piste cyclable et à la limite sud-ouest du lot #4 202 480, destinés à l'usage stricte de prêts aux clients, lesquels doivent demeurer ordonnés le long de la piste cyclable et vides.
e. L'allée d'accès doit être recouverte de gravier ou matériau susceptible d'éliminer tout soulèvement de poussière et toute formation de boue. L'Express du Camion doit faire en sorte d'éliminer toute formation de boue sur la rue Richard-Audet.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les conditions émises ne sont pas respectées et qu'avant de procéder au renouvellement de la permission spéciale, une rencontre devra avoir lieu avec les personnes responsables de L'Express du Camion, afin de leur faire part du mécontentement de la municipalité en regard avec le non-respect des conditions émises et entourant une permission temporaire d'entreposage sur un terrain vacant, pour un usage qui est normalement interdit par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de corriger la situation actuelle et de se conformer aux conditions émises par la résolution #268-11-2018 dans les plus brefs délais, le conseil ne renouvellera pas la permission spéciale d'entreposage temporaire sur le terrain vacant situé au coin des rues de l'Église et Richard-Audet et appartenant à la compagnie 9261-1482 Québec Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire et la directrice générale, à rencontrer les responsables de L'Express du Camion, afin de leur faire part de l'opinion du conseil et pour leur indiquer que le renouvellement de la permission spéciale d'entreposage temporaire ne pourra être repris en considération par le conseil que lorsque l'Express du Camion aura fait les aménagements nécessaires pour respecter les conditions émises dans la résolution #288-11-2017 et répétées dans la présente résolution.
Que la situation sera considérée comme dérogatoire à défaut d'obtenir la collaboration de L'Express du Camion dans les plus brefs délais.
Qu'un suivi de la rencontre soit amené à la séance de conseil de décembre 2018.

Adoptée

184-11-2018 La Petite Ferme de l'Auberge : projet « La Maisonnée », demande d'appui financier

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Petite Ferme de l'Auberge souhaite présenter un projet d'hébergement à prix modique pour hommes en difficultés, en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la SHQ est consentante à combler 90% du manque à gagner de la pension des résidents et que le 10% devrait être défrayé par la Municipalité du Village de Roxton Falls, dans le cadre d'un programme où les résidents n'auraient qu'à payer 25% de leur revenu à titre de loyer;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière demandée de la Municipalité du Village de Roxton Falls est estimée à environ 1 500$ par année pendant 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE cet usage de type « habitation communautaire », n'est actuellement pas permis au 255, rue Notre-Dame, immeuble retenu pour mettre en place les places en hébergement;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait ajouter l'usage « habitation communautaire » à la liste des usages permis dans la zone 203-P, où se situe l'immeuble du 255, rue Notre-Dame, en procédant par une modification réglementaire du zonage;

CONSIDÉRANT QUE les élus, malgré que le projet soumis soit très louable, ne souhaitent pas voir l'usage « habitation communautaire » permis à toute la zone qui est principalement constituée des propriétés situées sur la rue Notre-Dame, entre la rue de l'Église et le pont, soit le cœur du village;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter de donner suite à la demande présentée par La Petite Ferme de l'Auberge.

Adoptée

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : demande de participation financière 2019
Les Loisirs de Roxton Falls Inc. déposent leur orientations budgétaires pour 2018, leur demande de participation financière pour 2019. La demande sera analysée lors de la préparation du budget 2019.

185-11-2018 Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : autorisation pour la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité et dépôt du trajet

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls Inc. présentent un trajet visant la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité le samedi 8 décembre 2018 à compter de 18h30 et remis au dimanche 9 décembre en cas de mauvaise température;

CONSIDÉRANT QUE le trajet déposé dans le courriel envoyé par Les Loisirs en date du 31 octobre 2018, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une parade de Noël dans les rues de la Municipalité du Village de Roxton Falls, en fonction du trajet déposée, le samedi 8 décembre 2018 à compter de 18h30 et remis au dimanche 9 décembre 2018, en cas de mauvaise température.

Adoptée

186-11-2018 École St-Jean-Baptiste : demande de commandite pour le brunch de Noël 2018

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 100$ à l'École St-Jean-Baptiste, dans le cadre de l'organisation d'un brunch de Noël pour les enfants.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est posée dans l'assistance.

187-11-2018 Municipalité du Canton de Roxton : demande d'échange de section de rangs/rues pour le déneigement 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton présente une demande d'échange de section de rangs/rues, pour les opérations de déneigement 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Canton est la suivante :

- Le Canton serait responsable de déneiger les sections suivantes situées sur le territoire du Village de Roxton Falls: rue Charlebois (0,28 km), rue des Chalets (0.03 km) et rang Petit 9 (0,3 km);
- Le Village de Roxton Falls serait responsable de déneiger les sections suivantes situées sur le territoire du Canton de Roxton : rue Ste-Thérèse (0.5 km), rang Richard-Audet (0.05 km);

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne voit pas d'inconvénient à échanger sa partie de la rue des Chalets contre la partie du rang Richard-Audet située au Canton;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la rue Ste-Thérèse, située au Canton, représente un entretien plus rigoureux, par rapport à l'entretien des portions du rang Petit 9 et de la rue Charlebois situées au Village;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter seulement l'échange de l'entretien en déneigement pour la portion de rue des Chalets au Village de Roxton Falls (par le Canton), en échange de l'entretien du rang Richard-Audet au Canton de Roxton (par le Village), pour la saison 2018-2019.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 5 novembre 2018

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mise à jour des membres du conseil

Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Jean-Marie Laplante, Daniel Roy, Marcel Bonneau, Michel Massé, Lynda Cusson, Mélanie Valois, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

188-11-2018 <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h35.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière